



## DÉCLARATION PRÉALABLE FSU

CTSD du 23 janvier 2020

Il n'est guère possible de démarrer ce CTSD sans évoquer le mouvement social qui se déroule dans le pays depuis sept semaines contre la réforme des retraites, mouvement auquel l'opinion publique apporte majoritairement son soutien et auquel les personnels de l'éducation nationale participent avec détermination et ténacité. Vendredi 24 janvier aura lieu une nouvelle grève nationale du public et du privé à l'occasion du conseil des ministres, grève qui s'annonce à nouveau importante, et grève à laquelle nous invitons les personnels de l'administration à nous rejoindre. Car nous sommes tous fonctionnaires.

Le régime universel, enfin pour ce qu'il en reste, après les nombreux aménagements consentis, outre qu'il engendre un effondrement des pensions des fonctionnaires qui ont peu de primes et des salaires trop bas, banalise le service de l'État. Ce n'est pas un hasard si ce sont les professions de l'État social qui, avec les cheminots, sont en pointe dans ce mouvement, enseignants et soignants en tête. Des alternatives existent pour financer les retraites dans la durée. Les personnels que nous représentons sont déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi, qui n'est en rien un projet de justice sociale.

Concernant le sujet qui nous occupera principalement aujourd'hui, nous ne pouvons que constater et déplorer la baisse globale des DGH attribuées aux collèges du Doubs pour la rentrée 2020. En effet, la disparition de 173.5 heures n'est pas justifiable au moment où les établissements s'apprêtent à accueillir 201 élèves de plus.

De même, nous constatons que seule l'enveloppe d'IMP est en augmentation, tandis que les heures postes et les heures supplémentaires annualisées diminuent. Nous regrettons que le maigre effort se porte sur cette enveloppe indemnitaire qui ne rétribue pas des heures d'enseignement mais des missions qui sont souvent floues.

Plusieurs collèges rencontrent des difficultés qui ne font que s'aggraver : ainsi, le collège d'Etupes, confronté à une augmentation des effectifs imprévue lors de la rentrée 2019, se trouve maintenant dans une situation difficile. Le principe du secteur unique avec le collège de Sochaux créant une situation particulière, nous demandons au DASEN de prendre l'engagement de limiter à 130 le nombre d'élèves en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2020.

Que penser par ailleurs de la situation des collèges classés en Rep + ? À Diderot, la disparition de 3 classes entraîne la suppression de 151,5 heures : un simple calcul nous permet de constater que la baisse devrait être de 87 heures. Par ailleurs, la situation très compliquée du collège Diderot nous pousse à nous interroger sur la pertinence de cette baisse conséquente. Au collège Voltaire, la fermeture d'une classe entraîne la disparition de 38 heures alors que le collège accueillera 24 élèves supplémentaires. Cette baisse dans ces deux établissements nous inquiète car nous n'oublions pas dans quelle situation le collège Diderot se trouvait il y a quelques années. De plus, cette importante diminution d'heures va sans doute amener nombre de collègues à subir des compléments de service, ce qui va rendre leur situation professionnelle plus compliquée qu'elle ne l'est déjà.

À Béthoncourt, l'ouverture d'une division ne donne lieu qu'à l'attribution de deux IMP supplémentaires : comment ouvrir une classe supplémentaire sur cette base ?

À Lou Blazer, l'arrivée de 4 élèves supplémentaires se traduit par une baisse de 47,5 heures, ce qui nous semble injustifiable.

Globalement, c'est le fonctionnement de tous les établissements Rep + qui est remis en cause : comment continuer à faire fonctionner des dispositifs mis en place pour accompagner au mieux des élèves issus de milieux défavorisés alors que leur financement n'est plus possible ?

Dans tous les établissements, le nombre d'élèves à besoins particuliers augmente tandis que les moyens diminuent, ce qui dégrade la qualité de l'enseignement et renforce, chez les enseignants, une réelle souffrance professionnelle.

Nous vous demandons, Monsieur le DASEN, d'accepter les demandes d'audience que pourraient formuler, dans les semaines à venir, les professeurs des nombreux établissements touchés par une baisse des moyens accordés.